



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
67-216701698-20230330-23_01279-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 30 mars 2023 à 20 h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 18

Conseillers représentés : 2

Date de convocation : 24 mars 2023

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Philippe SCHILLING, M. Alain VOLTZENLOGEL

Absents avec pouvoir : Mme Carole METZ, pouvoir à M. Maxime KERN
Mme Joan MAAGER, pouvoir à M. Philippe SCHILLING

Absents non représentés : Mme Paola DI MICHELE

Objet : Délégation de signature pour une autorisation d'urbanisme

M. le Maire se retire du Conseil dans la mesure où il va être intéressé à titre personnel dans la délivrance d'un dossier d'urbanisme (déclaration préalable DP 067 169 23 R 0016) pour des travaux qu'il compte réaliser.

M. l'Adjoint au Maire Patrick SIMON précise que l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme dispose que « *si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».

A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un autre membre doit donc être désigné par une délibération du conseil municipal pour délivrer l'autorisation d'urbanisme à la place du Maire empêché. M. l'Adjoint au Maire Patrick SIMON demande donc à l'assemblée de désigner un(e) conseiller(e) municipal(e) pour prendre la décision relative à la déclaration de travaux n° DP 067 169 23 R 0016, ainsi que des éventuelles autorisations modificatives et autres actes relatifs à ce dossier.

Vu l'article L.422-7 du code de l'urbanisme,

Entendues les explications de M. l'Adjoint au Maire Patrick SIMON,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à 19 voix pour et 1 personne ne participant pas au vote (M. le Maire Eric Hoffstetter, qui est sorti de la salle), **DECIDE DE DESIGNER** M. Julien ANCKLY en tant que délégué pour prendre l'autorisation d'urbanisme, telle que définie ci-dessus.



Le Maire,
Eric HOFFSTETTER

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 31 mars 2023

Publiée ou notifiée le 31 mars 2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire,
Maxime KERN